

Communiqué de presse :

La zone humide du Domaine provincial de Chetevogne, un grand pas pour la biodiversité !

« Il y a une volonté forte de notre part de restaurer les erreurs du passé pour favoriser un écosystème riche et prolifique. Ces aménagements seront indéniablement pour les visiteurs du Domaine un moyen de sensibilisation à notre nature ainsi restaurée ».

Jean-Marc VAN ESPEN

Député-Président du Collège provincial

Ce mercredi 22 janvier, le Député-Président en charge du Domaine provincial, **Jean-Marc VAN ESPEN** ainsi que le Député provincial chargé de l'environnement et des travaux, **Amaury ALEXANDRE** se sont rendus à Chevetogne afin de lancer la première phase des travaux d'aménagement de la zone humide.

Une zone humide, un biotope riche de notre environnement terrestre :

Ce projet consiste en la restauration du fond de vallée et la reconstruction de la zone humide au confluent des ruisseaux du Mivau et du Mognat.

En effet, l'intérêt que l'on porte actuellement aux aspects environnementaux et climatiques n'a pas toujours été la norme et certains aménagements réalisés dans les années 60 ont, parfois, altéré la physionomie et la diversité de nos milieux aquatiques.

L'objectif de cet ambitieux projet est donc de restaurer cette nature, tant au niveau paysager qu'au niveau de la biodiversité. Anciennement, cette zone était réservée à l'espace « caravaning ». Les 50 caravanes situées entre le chalet d'accueil et l'étang de retenue du Mivau ont été déplacées, en amont, hors de la zone inondable. Les tarmacs, affectés à l'époque à la circulation, ont été arrachés et recyclés.

Un projet provincial promu ! Un financement européen, régional et provincial

En 2016, le Fond Européen FEADER lance un appel à projets portant sur la réhabilitation des milieux naturels endommagés. La Province de Namur remet un projet réalisé par l'équipe du Domaine qui comprend le déplacement des caravanes et la création d'une zone humide telle qu'elle existait à l'origine pour un coût estimé, pour la Province de Namur, de +/- 2.000.000€.

Le projet sélectionné qui arrive en tête est retenu et fait l'objet d'un financement européen à 80% de la première phase de la zone humide estimée à 1.210.000€ soit un subside de 968.000€ :

- 580.800€ du Commissariat Général au Tourisme
- 387.200€ du Fond FEADER.

La deuxième phase du projet fait également l'objet de demandes de subventions régionales et les dossiers sont en cours d'instruction auprès, respectivement, du Commissariat Général au Tourisme et d'Infrasport.

Des aménagements progressifs en plusieurs phases

En 2019, le Collège provincial a attribué le marché à l'Entreprise EECOSUR dont le siège social est établi à Fernelmont.

La première phase des travaux se concentre essentiellement sur :

- les travaux de réhabilitation des cours d'eau (reméandrage, création de zones de marnages, remise à ciel ouvert des parties de ruisseaux canalisés),
- les terrassements (déplacement des remblais effectués dans les années 70 et aménagement des abords),
- le travail sur les voiries (correction de la courbe et abaissement de la voirie au niveau de l'eau),
- la création d'un sentier PMR (en complément des 5 km de promenade PMR autour des plans d'eau du Domaine).

La deuxième phase du projet consistera en :

- la création d'un pont et d'un sentier en caillebotis d'un kilomètre surplombant le plan d'eau et qui servira de zone d'observation privilégiée de l'écosystème environnant,
- un aménagement d'une zone de jeu et de psychomotricité à destination des enfants de moins de sept ans.

La troisième et dernière phase du chantier verra le jour par :

- la création d'une zone de pique-nique et de barbecue,
- la mise en place d'une sculpture représentant une nymphe au sein du plan d'eau.

La finalisation du chantier est attendue dans le courant de l'année 2022.

À sa manière, la Province de Namur relève également les nombreux challenges climatiques et environnementaux auxquels nous devons faire face et le Domaine de Chevetogne en est un des plus beaux exemples !

